



Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22/09/2022 

ID : 011-211101951-20220919-33_2022-DE

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

2022/307

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 33/2022

Date convocation : 15.09.2022

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Bernard VIÉ conseillers municipaux.

Absent excusé : Jean-Pierre PLANCADE.

Procuration : Michel COURTESSOLE à Omar AÏT MOUH.

Secrétaire de séance : Bernard VIÉ.

Objet : Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de FPT de l'Aude.

Monsieur le Maire indique que la surveillance médicale des agents était assurée jusqu'à présent par le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

La convention d'adhésion étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler. Il donne lecture de la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Aude qui comprend à la fois :

- la surveillance médicale,
- l'action en milieu de travail,
- la prévention des risques professionnels,

et souligne l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire et au meilleur coût en adhérant au service de Médecine de prévention et de santé au travail géré directement par le Centre de Gestion ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VU le Code général de la Fonction publique,

VU le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84- 53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

AUTORISE Monsieur, le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, pour 3 ans à compter **du 1er janvier 2022** telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022 et aux budgets suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Cédric Lemoine'. The signature is fluid and cursive, written over a horizontal line.